



Luxembourg, le 24 AVR. 2023

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Département des travaux publics
4, place de l'Europe
L-2940 Luxembourg

N/Réf.: 105156

V/Réf.: 282921 / 016464 // PG * DIR - 20230039

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre requête du 10 février 2023 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'abattage d'un tilleul (n°21) sur le CR309 entre Arsdorf et Koetschette (PR 0,00+424) sur le territoire de la commune de RAMBROUCH, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. L'abattage sera réalisé sur le territoire de la commune de Rambrouch, conformément à la demande et aux plans soumis.
2. L'abattage se limitera à 1 arbre.
3. Les travaux d'abattage se feront en principe entre le 1^{er} octobre et fin février. Pour autant qu'il n'existe pas de nids dans les arbres, ceux-ci pourront être abattus dès la présente. A cette fin, un contrôle sera réalisé en présence du préposé de la nature et des forêts (M. Serge Hermes, tél : 621 202 124).
4. L'arbre à abattre sera marqué au préalable du marteau de l'Etat par le préposé de la nature et des forêts qui sera averti avant le commencement des travaux d'abattage.
5. L'arbre sera remplacé sur place par 1 sujet haute-tige d'essence « *Tilia spec.* » pour le 15 avril 2025 au plus tard et suivant les instructions du préposé de la nature et des forêts.
6. En cas de reprise moindre de la plantation, un regarnissage annuel sera effectué par vos soins.
7. Le système racinaire des arbres restant en place ne sera pas endommagé et, le cas échéant, ces arbres seront protégés selon les règles de l'art.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable



Marianne Mousel
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement NORD
- Commune de RAMBROUCH